

# PATINAGE DE VITESSE CANADA

## BULLETIN DE LA HAUTE PERFORMANCE

### N° 159 — Longue piste



## TABLE DES MATIÈRES

## Page

### Critères de sélection pour 2011 — 2012

- Renseignements généraux 2 – 6
- Coupes du monde d'automne 7 – 8
- Coupes du monde d'hiver 8 – 9
- Championnat continental 10
- Championnat du monde sprint 11
- Championnat du monde toutes distances 12
- Championnat du monde junior 13 – 14
- Championnat du monde par distances individuelles 15 – 16

### Renseignements sur le classement canadien pour 2011 — 2012

17 – 20

### Critères de sélection des équipes pour 2012 — 2013

21 – 23

### Présélection pour la Coupe du monde d'automne de 2012 — 2013

23

### Patineur de l'année/Étoile montante pour 2011 — 2012

23

### Annexe A

- Politique d'exemption 24 – 28

### Compétition Formats 2011 – 2012 – see HPC-LT Bulletin 160

### Compétition Regulations 2011 – 2012 – see HPC-LT Bulletin 160

### Critères d'octroi des brevets du PAA pour 2011 – 2012 – see HPC-LT Bulletin 160

## BULLETINS DE LA HAUTE PERFORMANCE

La philosophie de sélection de l'équipe est de choisir les athlètes qui obtiendront les meilleurs résultats possible pour le Canada aux Jeux olympiques et au Championnat du monde par distances individuelles

Le CHP-LP publiera des bulletins de façon périodique durant la saison pour informer les patineurs, entraîneurs, le CDO et les fédérations membres de PVC de toute mise à jour et/ou modification aux critères de sélection, aux compétitions, etc.

The CHP-LP se réserve le droit de modifier ou de remplacer les politiques ci-jointes si des circonstances imprévues le justifient et si ces modifications sont manifestement dans l'intérêt du programme de haute performance. Dans de telles situations, tous les athlètes et les entraîneurs seront informés de toute modification qui aura été confirmée par le CHP-LP.

# **Critères de sélection pour 2011 -2012**

## **Renseignements généraux**

### **Admissibilité**

Tous les patineurs doivent satisfaire aux exigences de l'Union internationale de patinage (ISU) relatives à l'admissibilité afin d'être pris en compte pour être sélectionnés pour participer à un championnat de l'ISU, à la Coupe du monde de l'ISU, aux compétitions de qualification ou à d'autres compétitions internationales.

### **Avis**

Tous les patineurs de l'équipe nationale ou de l'équipe de développement doivent avoir rempli et signé un accord de l'équipe nationale afin d'avoir le droit d'être sélectionnés pour les compétitions suivantes. Les athlètes qui sont choisis pour représenter le Canada aux compétitions internationales et qui ne sont pas membres de l'équipe nationale ou de l'équipe de développement devront signer un accord pour participer.

Pour toutes les Coupes du monde d'automne, tous les patineurs présélectionnés pour faire partie de l'équipe doivent signer la déclaration de participation de PVC une (1) semaine avant les épreuves de la Coupe du monde d'automne, signifiant ainsi leur intention de participer ou de ne pas participer aux épreuves pour les distances pour lesquelles ils ont été présélectionnés. Les athlètes qui sont sélectionnés à la suite des essais d'automne doivent signer la déclaration de participation de PVC dans les 24 heures suivant la compétition de sélection, dans le cas où ils participeront aux Coupes du monde en Europe.

Pour tous les Championnats du monde et le Championnat continental, tous les patineurs sélectionnés doivent signer le formulaire de Déclaration de participation de PVC, dans le cas où ils participeront au championnat en question, à la date déterminée par le CHP-LP.

Pour les Coupes du monde d'hiver, tous les patineurs sélectionnés doivent signer le formulaire de déclaration de participation de PVC s'ils prévoient participer à la Coupe du monde concernée, à la date déterminée par le CHP-LP.

### **Procédures de sélection**

Tous les patineurs doivent se qualifier selon les normes spécifiques établies par l'ISU pour être admissibles à participer à chaque événement précis. Les politiques actuelles pourraient être modifiées de concert avec les modifications apportées aux règles et règlements de l'ISU relatives aux qualifications.

Patinage de vitesse Canada sélectionnera des athlètes pour chaque événement conformément aux procédures générales expliquées ci-dessous.

Les patineurs peuvent être sélectionnés pour faire partie de l'équipe selon l'ordre de priorité suivant :

1. Présélection

2. Performance / résultats aux courses de sélection désignées (la sélection est confirmée à la suite de l'octroi des laissez-passer), tel qu'expliqué dans les Bulletins du CHP-LP.
3. Demande de laissez-passer.

### **1. Présélection**

La présélection à un événement peut être accordée à un patineur afin de lui permettre de mieux se préparer en vue de cette épreuve. La présélection sera fondée sur des résultats spécifiques et objectifs obtenus par l'athlète au cours de la saison de patinage en cours et n'est pas assujettie à une décision prise en regard d'une demande de laissez-passer. La présélection peut être disponible ou non pour un événement spécifique.

Les résultats nécessaires pour obtenir une présélection sont décrits dans les Bulletins pertinents du CHP-LP.

Comme la présélection aura lieu avant les épreuves de sélection, tous les patineurs qui participent aux épreuves seront au courant du nombre de places disponibles pour la sélection. Le CHP-LP annoncera toutes les présélections avant le début de l'épreuve de sélection.

En général, la présélection est limitée à un nombre maximum de patineurs comme le présent bulletin l'explique plus loin. Toutefois, le CHP-LP peut, à sa discrétion, présélectionner des patineurs supplémentaires pour un événement particulier ou une équipe précise si la performance de l'athlète est clairement supérieure à celle des autres patineurs en lice pour la sélection et que cette performance justifie une telle présélection.

### **2. Performance / résultats à des événements de sélection désignés**

La sélection faite sur la base de la performance ou des résultats à des événements de sélection désignés est assujettie à toute décision prise en regard des demandes de laissez-passer (voir 3 plus loin).

Les événements de sélection désignés seront organisés pour les équipes formées pour les Coupes du monde d'automne et d'hiver, le Championnat du monde sprint, le Championnat continental, le Championnat du monde toutes distances et le Championnat du monde junior.

### **3. Demandes de laissez-passer**

En cas de circonstances exceptionnelles et pour lesquelles le patineur n'est pas responsable, à l'occasion, ce dernier n'a pas la possibilité de participer aux épreuves de sélection désignées.

Dans cette situation, l'athlète peut être admissible à présenter une demande de laissez-passer pour être sélectionné pour faire partie de l'équipe pertinente.

La philosophie de base pour la sélection d'un athlète en lui accordant un laissez-passer est la suivante : tout bien considéré, le patineur qui obtient un laissez-passer a clairement démontré des performances supérieures au cours des épreuves précédentes en comparaison des autres athlètes pris en compte pour la sélection.

Une demande de laissez-passer est jugée être le dernier moyen utilisé par l'athlète pour être sélectionné. La demande de laissez-passer vise à réagir à des circonstances exceptionnelles en dehors des critères de sélection normaux. Elle ne constitue pas la méthode normale par laquelle

un athlète peut être choisi. La politique et la procédure pour la demande et l'octroi des laissez-passer sont présentées à l'annexe A.

**Reprises :**

1. Les reprises pourraient être acceptées conformément au règlement n° 262 de l'ISU.
2. De plus, le CHP-LP permettra les reprises en dehors des directives du règlement n° 262 de l'ISU aux fins de sélection de l'équipe seulement. (c'est-à-dire, Championnats du monde, Coupes du monde, Championnats continentaux)
3. Les conditions selon lesquelles les reprises seront permises pour les sélections des équipes pour les Coupes du monde, les Championnats du monde et les Championnats continentaux sont les suivantes :
  - I. L'officiel a le droit de limiter les reprises aux patineurs qui se sont classés aux 16 premières places du classement final canadien 2010-2011 en consultation avec le jury du CHP-LP.
  - II. Le patineur ne franchit pas la ligne d'arrivée (sauf aux Championnats continentaux en raison des répercussions sur le quota du pays).
  - III. Le patineur subit une chute, subit un bris d'équipement ou est disqualifié immédiatement après la course.
  - IV. Le patineur choisit de ne pas terminer la course et signifie son abandon en rentrant dans la voie de réchauffement.
4. Dans le cas d'une disqualification :
  - I. Le temps ne sera pas jugé être officiel.
  - II. L'admissibilité à une reprise sera déterminée par le jury du CHP-LP.
  - III. Les athlètes qui sont disqualifiés et qui terminent leurs courses auront seulement droit à une reprise dans les situations où leur temps de patinage les aurait qualifiés pour faire partie d'une équipe. Le patineur ne peut pas améliorer son rang par l'entremise d'une reprise.
  - IV. Veuillez noter que le patineur a droit à une période de repos minimale de 30 minutes entre sa course et la reprise. Le patineur peut toutefois opter d'effectuer la reprise à l'intérieur de cette période de pause de 30 minutes.
5. Exceptions à la reprise : Dans le cas d'une reprise pour une épreuve de 500 m, lorsque les deux épreuves de 500 m ont lieu le même jour, la reprise aura lieu après que la deuxième ronde de la course de 500 m sera terminée.
6. Pour les reprises permises en dehors des directives du règlement n° 262 de l'ISU, le temps chronométré dans la reprise sera utilisé pour les sélections d'équipe et les classements canadiens.
7. Pour les reprises permises en dehors des directives du règlement n° 262 de l'ISU, le patineur sera traité séparément des autres patineurs qui ont obtenu la permission de faire une reprise basée sur le règlement n° 262 de l'ISU.

Dans le but de clarifier les détails sur les reprises qui sont présentés plus haut :

- Nonobstant le règlement n° 266 de l'ISU, pour la deuxième course de 500 m, un patineur qui ne franchit pas la ligne d'arrivée ou qui est disqualifié au cours de la première épreuve, a le droit de participer à la deuxième course, sauf pour les disqualifications en vertu du règlement n° 216 (2) (f);
- Le jury du CHP-LP a la discrétion d'établir le calendrier des reprises accordées en vertu du règlement n° 262 de l'ISU.

### **Réunion de sélection**

À la suite de chaque compétition de sélection, le CHP-LP organisera une réunion de sélection.

- A) Conformément au paragraphe IV-104 (c) des procédures et règlements, le CHP-LP doit avoir un quorum pour prendre les décisions concernant la sélection des athlètes aux équipes pour les événements spécifiques. Le quorum est établi selon la formule de la simple majorité des membres élus (n'incluant pas les représentants du patineur) qui sont présents à la réunion et qui ne sont pas en position de conflit d'intérêts.
- B) Athlètes et membres qui sont entraîneurs sont jugés être en conflit d'intérêts en ce qui a trait à ces décisions. Les membres du CHP-LP qui prennent les décisions peuvent permettre la présence d'un entraîneur selon la décision précise à prendre. Quoi qu'il en soit, dans ces situations, l'entraîneur ne devra pas participer aux discussions subséquentes concernant la décision et il ne pourra pas non plus exercer son droit de vote.
- C) Dans tous les cas, lorsqu'on considère qu'un membre élu pourrait être en conflit d'intérêts en ce qui a trait à une décision ou si le membre déclare être en conflit d'intérêts concernant une décision, ou s'il est absent, le directeur du programme longue piste exercera le droit de vote de cette personne.

### **Formation des équipes**

La formation des équipes est provisoire jusqu'à ce que la demande de laissez-passer ou les demandes de laissez-passer soient évaluées.

Lorsque toutes les demandes de laissez-passer auront été évaluées, PVC annoncera officiellement le nom des membres de l'équipe par courriel et en affichant aussi la liste des équipes respectives sur le site Web de PVC.

Le but du CHP-LP est de financer tous les patineurs qualifiés nommés à chaque équipe. Toutefois, le CHP-LP, de concert avec l'équipe nationale d'entraîneurs, peut déterminer qu'il n'est pas dans l'intérêt d'un athlète de participer à une compétition spécifique. De plus, il pourrait être nécessaire de limiter le nombre d'athlètes nommés aux équipes en raison de restrictions budgétaires. Dans ces situations, PVC n'inscrira pas l'athlète à la compétition concernée.

Tous les athlètes qualifiés nommés à une équipe pour participer à un Championnat du monde, à une Coupe du monde ou aux Championnats continentaux doivent signer l'accord de l'athlète et en respecter les conditions, y compris les dispositions sur le code de conduite. Les athlètes doivent aussi signer le formulaire de déclaration de l'Union internationale de patinage immédiatement après la compétition de sélection.

Le terme « qualifié » signifie que le patineur a satisfait aux critères de sélection ou a été ajouté à la liste à cause d'un désistement pour l'événement et que le patineur choisi est le suivant dans le classement de la compétition de sélection.

### **Remplacement des patineurs**

Le CHP-LP se réserve le droit de remplacer un patineur si un avis médical informe que la participation à une compétition pourrait causer une blessure au patineur choisi ou que le patineur n'est pas suffisamment remis d'une blessure existante.

Si un patineur nommé à une équipe se retire ou refuse sa place sur l'équipe avant le départ pour la compétition, il peut être remplacé sur l'équipe à la discrétion absolue du CHP-LP. Les remplaçants admissibles seront déterminés sur la base du classement des patineurs au cours de la compétition originale de sélection.

En déterminant si un remplacement sera choisi, le CHP-LP évaluera les performances du patineur de remplacement au cours des douze (12) derniers mois et étudiera aussi, en consultation avec les entraîneurs, la valeur développementale de la participation de ce patineur à l'événement précis. D'autres éléments feront partie de la décision de remplacer le patineur et comprennent notamment le budget, la participation à plusieurs épreuves ou courses, les possibilités de perfectionnement, la compétitivité de l'athlète, la progression de la préparation, les recommandations des entraîneurs et le classement international.

Si un patineur nommé à une équipe se retire d'une équipe en raison d'une blessure, d'une maladie, etc., après le départ du Canada vers la compétition, ou la série de compétitions, il ne sera pas remplacé. Cependant, on pourra offrir à un autre athlète déjà à la compétition, la possibilité de remplacer ce patineur. Les remplaçants admissibles seront tout d'abord déterminés en se basant sur le classement des patineurs conformément aux procédures de sélection originales et en deuxième lieu, en se basant sur les recommandations des entraîneurs.

Dans l'une ou l'autre des situations plus haut, si le patineur de remplacement est le prochain patineur selon le classement établi par l'épreuve de sélection originale, il sera jugé qualifié et aura le droit d'obtenir des points de classement canadien pour leur participation aux épreuves respectives. Si le patineur n'est pas le suivant sur la liste de classement de l'épreuve de sélection originale, il n'aura pas le droit d'obtenir des points de classement canadien.

### **Participation d'un patineur non qualifié à la Coupe du monde 2011-2012 pour occuper une place libre**

Un patineur peut participer à une épreuve d'une distance pour laquelle il ne s'est pas qualifié pour la Coupe du monde :

- a) s'il participe à une autre épreuve et que le quota n'est pas rempli pour cette épreuve ou
- b) si un athlète abandonne cette épreuve.

# Coupes du monde d'automne 2011

18 au 20 novembre 2011

toutes distances

Tcheliabinsk (RU)

25 au 27 novembre 2011

toutes distances

Astana (KZ)

2 au 4 décembre 2011

toutes distances

Heerenveen (NL)

## **Procédures de sélection :**

Les patineurs seront choisis pour les Coupes du monde d'automne conformément aux priorités ci-après :

Les patineurs qui se sont classés aux cinq (5) premiers rangs au Championnat du monde par distances individuelles 2011 seront présélectionnés pour une position à la Coupe du monde d'automne dans l'ordre de leur position à la fin de la course pour une distance spécifique.

1. Sous réserve de l'octroi de laissez-passer, les autres positions pour la Coupe du monde d'automne seront accordées selon l'ordre de classement en fin de course par distance et par sexe au cours des essais pour la Coupe du monde d'automne 2011. Le CHP-LP se réserve la discrétion de déterminer le nombre de participants envoyés.
2. Laissez-passer  
Le CHP-LP peut accorder un laissez-passer à un participant en raison de circonstance exceptionnelle conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

Les athlètes suivants ont été présélectionnés pour les courses de la Coupe du monde d'automne 2011.

### **Femmes**

1 000 m Christine Nesbitt

1 500 m Christine Nesbitt

### **Hommes**

1 000 m Denny Morrison

1 500 m Lucas Makowsky

Exceptions :

500 m – Le total des points des deux 500 m des essais pour la Coupe du monde d'automne 2011 détermineront le classement final.

Départ en groupe – Une (1) position pour le départ en groupe pour la Coupe du monde d'automne sera sélectionnée au cours de l'événement du départ en groupe le 4 novembre 2011. Les autres postes du quota seront choisis selon l'ordre de classement du total cumulatif sammelagt des deux (2) distances, soit 1 500 m et 3 000 m (femmes) et 1 500 m et 5 000 m (hommes) aux essais pour la Coupe du monde d'automne.

## **Classement pour les Coupes du monde d'automne**

Les patineurs seront classés de la façon suivante :

1. Patineurs présélectionnés
2. Résultats des essais d'automne

## **Sélection des membres de la poursuite par équipe pour les Coupes du monde d'automne**

Pour le bassin de membres de la poursuite par équipe pour la Coupe du monde d'automne 2011, les patineurs seront choisis selon l'ordre de priorité ci-après :

Les patineurs qui ont participé à la poursuite par équipe au Championnat du monde par distances individuelles 2011 et qui ont terminé dans les trois (3) premiers rangs sont présélectionnés pour le bassin de participants à la poursuite par équipe.

Bassin de poursuite par équipe (femmes) : Christine Nesbitt, Cindy Klassen, Brittany Schussler

Bassin de poursuite par équipe (hommes) : Denny Morrison, Lucas Makowsky, Mathieu Giroux

1. Sous réserve de l'octroi de laissez-passer, toutes les places restantes (après les présélections) seront choisies selon l'ordre du classement du total cumulatif sammelagt des deux (2) distances de 1 500 m et 3 000 m (femmes) et de 1 500 m et 5 000 m (hommes) aux essais pour la Coupe du monde d'automne.
2. Le CHP-LP peut accorder un laissez-passer à un patineur pour qu'il fasse partie de l'équipe dans des circonstances exceptionnelles conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

Le bassin de formation pour la poursuite par équipe sera nommé à la suite des essais pour la Coupe du monde d'automne. L'équipe choisie pour chaque événement sera déterminée par le DPLP et les entraîneurs à chaque activité.

## Coupes du monde d'hiver 2012

21 au 22 janvier 2012	distances de sprint	Salt Lake City (US)
11 au 12 février 2012	moyennes et longues distances	Hamar (NO)
2 au 4 mars 2012	toutes distances	Heerenveen (NL)
9 au 11 mars 2012	toutes distances	Berlin (DE)

### **Procédures de sélection :**

Les patineurs seront choisis pour participer aux Coupes du monde d'hiver 2012 (Salt Lake City et Hamar) selon l'ordre de priorité ci-après :

1. Présélection : les patineurs qui ont participé aux Coupes du monde d'automne et qui se sont classés aux trois (3) premiers rangs dans une distance précise aux Coupes du monde d'automne seront présélectionnés pour une place aux Coupes du monde d'hiver pour cette distance. Un quota minimum de deux positions pour la Coupe du monde (incluant les demandes de laissez-passer) restera par distance pour la sélection au cours du Championnat canadien par distances individuelles 2012. Si le nombre d'athlètes admissibles pour la présélection dans une distance donnée dépasse ce besoin, l'ordre de priorité suivant sera utilisé :
  - a. Les athlètes qui ont obtenu le plus grand nombre de trois premières places dans la distance spécifique
  - b. Classement le plus élevé pour la Coupe du monde dans cette distance



2. Sous réserve de l'octroi de laissez-passer, les autres places pour la Coupe du monde d'hiver 2012 seront accordées par ordre de classement à la fin de la course par distance et sexe obtenu lors du Championnat canadien par distances individuelles 2012. Le CHP-LP se réserve le droit de déterminer le nombre de patineurs à envoyer.
3. Laissez-passer  
Le CHP-LP peut accorder à un patineur, un laissez-passer sur l'équipe dans des circonstances exceptionnelles conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

Pour avoir le droit de participer à la compétition de la Coupe du monde 2012 à Heerenveen (2 au 4 mars), les patineurs doivent finir dans les premiers trente pour cent (30 %) de la Division B, ou participer à leur événement qualifié de la Division A aux Coupes du monde de Salt Lake City et de Hamar ou être classés aux quatorze (14) premières places sur la liste de qualification WSD. Les quotas pour la Coupe du monde à Heerenveen seront remplis par des patineurs qui se sont qualifiés pour un autre événement. Des points de classement seront octroyés aux patineurs qui se sont qualifiés au cours de la compétition ouverte de classement. Des points de classement ne seront pas octroyés aux patineurs de remplacement.

Les patineurs seront choisis pour la finale de la Coupe du monde 2012 à Berlin selon les critères de qualification de l'Union internationale de patinage.

Exceptions :

500 m – Le total des points des deux courses de 500 m du Championnat canadien par distances individuelles 2012 déterminera le classement final.

Départ en groupe – voir le Bulletin 160 du CHP-LP

Dans l'éventualité d'une égalité au Championnat canadien par distances individuelles, le patineur possédant le classement actuel le plus élevé de l'ISU pour cette distance sera classé le plus haut parmi les patineurs concernés.

## **Sélection des participants de la poursuite par équipes pour les Coupes du monde d'hiver**

Pour le bassin de participants de l'équipe de poursuite par équipes pour les Coupes d'hiver 2012, les participants seront classés selon l'ordre de priorité ci-après :

1. Les patineurs qui ont participé à la poursuite par équipe aux Coupes du monde d'automne 2011 et qui ont terminé la course aux trois premiers rangs.
2. Sous réserve de l'octroi de laissez-passer, les autres places (après les présélections) seront choisies selon l'ordre de classement du total cumulatif sammelagt des deux distances de 1500 m et 3000 m (femmes) et de 1500 m et 5000 m (hommes) aux essais pour la Coupe du monde d'hiver.
3. Laissez-passer

Le CHP-LP peut accorder un laissez-passer à un participant pour faire partie du bassin de l'équipe en raison de circonstance exceptionnelle conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

Le bassin de poursuite par équipes sera nommé à la suite du Championnat canadien par distances individuelles 2012. L'équipe sélectionnée pour chaque événement sera déterminée par le DPLP et les entraîneurs à chaque événement.

## **Championnat continental 2012 (qualification régionale) Calgary, 14 au 15 janvier 2012**

### **Admissibilité :**

Pour participer au Championnat continental, le patineur doit avoir réussi les temps de qualification établis par l'Union internationale de patinage au cours de la saison 2011-2012 avant le Championnat continental 2012. Ces temps de qualification peuvent être obtenus au cours du Championnat canadien par distances individuelles 2012, de la Coupe du monde d'automne 2011 et des compétitions internationales qui font partie de la liste actuelle des communications de l'ISU.

### **Quota :**

Le Canada peut inscrire un maximum de six (6) patineurs par sexe conformément au règlement n° 220-5c de l'Union internationale de patinage (selon les inscriptions des autres pays).

### **Procédures de sélection :**

Pour faire partie de l'équipe du Championnat continental 2012, les patineurs seront choisis selon l'ordre de priorité suivant :

1. Résultats au Championnat canadien par distances individuelles 2012  
**Sous réserve de l'octroi de laissez-passer**, les patineurs seront choisis selon l'ordre du total cumulatif des points sammelagt obtenus par les patineurs à ce Championnat pour les deux (2) distances de 1 500 m et 3 000 m (femmes) et de 1 500 m et 5 000 m (hommes).
2. Laissez-passer  
Dans des circonstances exceptionnelles, le CHP-LP pourra accorder un laissez-passer à un patineur pour qu'il fasse partie de l'équipe conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

### **Classement :**

Pour le Championnat continental, le classement sera établi en fonction des résultats aux distances individuelles obtenus au Championnat canadien par distances individuelles 2012.

### **Reprises :**

Les reprises doivent s'effectuer hors de la compétition. Le droit de reprise sera confirmé de concert avec les États-Unis avant la compétition.

# Championnat du monde sprint 2012

## Calgary, 28 au 29 janvier 2012

### Admissibilité :

Pour participer au Championnat du monde sprint 2012, le patineur doit avoir réussi les temps de qualification pour le 500 m ou le 1000 m conformément au règlement n° 208 de l'Union internationale de patinage.

### Quota :

Le Canada a le droit d'inscrire 3 hommes et 3 femmes au Championnat du monde sprint 2012.

### Procédures de sélection :

Les patineurs seront choisis pour faire partie de l'équipe du Championnat du monde sprint 2012 selon l'ordre de priorité suivant :

1. Résultats au Championnat canadien par distances individuelles 2012  
Sous réserve de l'octroi de laissez-passer, les patineurs seront choisis selon l'ordre de leur classement final au Championnat canadien par distances individuelles 2012
2. Laissez-passer  
Dans des circonstances exceptionnelles, le CHP-LP pourra accorder un laissez-passer à un patineur pour qu'il fasse partie de l'équipe conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

### Classement

Le classement sera établi en fonction du total cumulatif de points sammelagt accumulé par les patineurs à ces championnats (y compris les reprises). Le total de points sammelagt sera déterminé en se fondant sur les deux temps obtenus par un patineur pendant la course de 500 m et de 1 000 m. Dans le calcul des points sammelagt pour la sélection de l'équipe, les points sammelagt pour le 1 000 m seront doublés pour chaque patineur.

### Bris d'égalité

Advenant une égalité, le meilleur résultat 500 m et 1 000 m pour chaque patineur à égalité sera totalisé et le patineur qui a le total le moins élevé sera sélectionné. Dans l'éventualité où il y aurait encore une égalité, les patineurs seront regroupés dans le cadre d'une course de 1 000 m et le gagnant de cette course sera choisi pour les Championnats du monde sprint 2012.

### Classement :

Le classement pour le Championnat du monde sprint 2012 sera effectué conformément au règlement 242 de l'ISU.

# Championnat du monde toutes distances

## 2012 Moscou, Russie, 18 au 19 février 2012

### **Admissibilité :**

Pour pouvoir participer au Championnat du monde toutes distances 2012, le patineur doit avoir réussi les temps de qualification établis par le règlement n° 208 de l'Union internationale de patinage.

### **Quota :**

Pour le Canada, le quota de l'équipe qui participera au Championnat du monde toutes distances sera déterminé après quatre (4) distances des Championnats continentaux 2012. Notre région (Amérique du Nord/Océanie) a le droit d'inscrire sept (7) hommes et sept (7) femmes aux Championnats du monde toutes distances. Le nombre maximal d'inscriptions est cependant de quatre (4) participants par pays.

### **Procédures de sélection :**

Les patineurs seront choisis pour l'équipe du Championnat du monde toutes distances 2012 selon l'ordre de priorité ci-après :

#### 1. Présélection

Les athlètes qui se qualifient pour le Championnat du monde sprint et qui sont classés aux deux (2) premiers rangs à partir du total cumulatif sammelagt pour les deux distances, 1 500 m et 3 000 m (femmes) et 1 500 m et 5 000 m (hommes) au Championnat canadien par distances individuelles 2012.

#### 2. Résultats du Championnat continental

Femmes – Sous réserve de l'octroi de laissez-passer, toutes les autres places (après les présélections) seront accordées selon l'ordre du classement cumulatif sammelagt de quatre distances, soit 500 m, 1 500 m, 3 000 m et 5 000 m aux Championnats continentaux 2012. Les patineurs doivent participer aux Championnats continentaux pour être admissibles, à moins qu'ils soient qualifiés et qu'ils participent au Championnat du monde sprint.

Hommes – Sous réserve de l'octroi de laissez-passer, toutes les autres places (après les présélections) seront accordées selon l'ordre du classement cumulatif sammelagt de quatre distances, soit 500 m, 1 500 m, 5 000 m et 10 000 m aux Championnats continentaux 2012. Les patineurs doivent participer aux Championnats continentaux pour être admissibles, à moins qu'ils soient qualifiés et qu'ils participent au Championnat du monde sprint.

#### 2. Laissez-passer

Dans des circonstances exceptionnelles, le CHP-LP pourra accorder un laissez-passer à un patineur pour qu'il fasse partie de l'équipe conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

### **Classement :**

Le classement pour le Championnat du monde toutes distances 2012 sera établi selon le règlement 240 de l'Union internationale de patinage.

# Championnat du monde junior 2012

## Obihiro, Japon, 2 au 4 mars 2012

### Admissibilité :

Un patineur junior est un patineur âgé d'au moins 14 ans, mais qui n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2011. (règlement n° 108 de l'ISU)

Tous les patineurs doivent avoir réussi les temps standards requis par l'ISO pour chaque distance. (règlement n° 208 de l'ISU)

### Quota :

Le Canada peut sélectionner jusqu'à cinq (5) patineurs pour le Championnat du monde junior 2012 par sexe.

### Procédures de sélection :

Les patineurs de l'équipe du Championnat du monde junior 2012 seront choisis selon l'ordre de priorité suivant :

#### 1. Présélection

Tous les patineurs (y compris le 1<sup>er</sup> remplaçant) choisis soit pour le Championnat du monde sprint 2012 ou le Championnat du monde toutes distances 2012 ou les patineurs qui seront sélectionnés pour l'équipe de la Coupe du monde d'hiver (maximum un (1) patineur par distance et sexe) seront présélectionnés pour l'équipe du Championnat du monde junior 2012. Il est permis de présélectionner un maximum de deux (2) patineurs par sexe.

Si plus de deux athlètes sont admissibles à la présélection, la priorité suivante sera utilisée. La présélection des femmes et des hommes ont été séparés parce que l'épreuve des femmes favorise davantage les athlètes axés sur le sprint tandis que l'épreuve pour les hommes favorise les patineurs à distance moyenne ou à longue distance.

#### 1. Présélection

- a) Patineurs qualifiés pour le Championnat du monde toutes distances 2012 selon l'ordre de classement aux Championnats continentaux 2011 (total des points cumulatifs sammelagt pour trois (3) distances)
- b) Patineurs qualifiés pour le Championnat du monde sprint 2012 selon l'ordre de classement au Championnat canadien par distances individuelles 2012
- c) Patineurs qualifiés sur une équipe pour la Coupe du monde d'hiver 2012 selon l'ordre de la meilleure position à la fin de la course aux épreuves de sélection par distance respective. S'il y a égalité pour la meilleure position à la fin de la course, le classement des patineurs sera selon l'ordre du temps chronométré à la fin de la course par les patineurs comme pourcentage du temps du gagnant de l'épreuve respective de sélection.
- d) Classement au Championnat canadien par distances individuelles 2012 (total des points cumulatifs sammelagt pour trois (3) distances)

Note : Le total des points cumulatifs sammelagt sont pour les trois (3) distances de 500 m, 1 500 m et de 3 000 m pour les femmes.

Note : Le total des points cumulatifs sammelagt sont pour les trois (3) distances de 500 m, 1 500 m et 5 000 m pour les hommes.

## 2. Résultats aux Championnats canadiens juniors 2012

Sous réserve des laissez-passer, les patineurs seront sélectionnés pour les Championnats du monde juniors comme ci-après :

Championnats canadiens juniors, Saskatoon, Saskatchewan

a) Trois premiers patineurs au classement toutes distances – total des points

Le classement sera déterminé par le total cumulatif de quatre (4) distances, en points cumulatifs sammelagt, accumulé par les patineurs à ces championnats (incluant les reprises pour toutes les distances).

Les distances utilisées seront les suivantes :

Femmes : 500 m, 1 000 m, 1 500 m, 3 000 m (distances du Championnat canadien junior)

Hommes : 500 m, 1 500 m, 3 000 m, 5 000 m (distances du Championnat canadien junior)

b) Premier patineur au classement des épreuves de sprint – 2 x 500 m et meilleur 1 000 m – total des points

Note : Les patineurs peuvent se qualifier pour plus d'une position. Le CHP-LP choisirait ensuite le remplaçant. Le CHP-LP a la discrétion absolue de décider de sélectionner un remplaçant ou non.

Le CHP-LP a l'entière discrétion de nommer un 5<sup>e</sup> membre (hommes et/ou femmes) pour l'équipe du Championnat du monde junior pour remplir les quotas.

Les temps de remplacement pour les distances qui n'auront pas lieu à Saskatoon à cause de la météo défavorable seront tirés de la Coupe Canada n°2.

## 3. Laissez-passer

Dans des circonstances exceptionnelles, le CHP-LP pourra accorder un laissez-passer à un patineur pour qu'il fasse partie de l'équipe conformément à la politique sur l'octroi des laissez-passer.

### **Classement :**

Les temps de classement pour le Championnat du monde junior 2012 sont tirés des meilleurs temps de patinage au cours de la saison de patinage 2011-2012. Ces temps incluent les épreuves de l'anneau sur invitation, Can-Am, le Championnat canadien par distances individuelles et les Coupes Canada. (règlement n° 227 de l'ISU)

### **Championnat du monde junior 2012 – poursuite par équipe :**

La composition de l'équipe sera décidée par l'équipe d'entraîneurs au Championnats du monde junior à la suite des résultats de tous les patineurs au cours des épreuves individuelles.

### **Reprises :**

Veuillez vous référer à l'information sur les reprises présentée plus haut dans le présent Bulletin du CHP-LP.

# Championnat du monde par distances individuelles 2012

Patinage de vitesse Canada a le droit d'inscrire un maximum de trois (3) patineurs par distance au Championnat du monde par distances individuelles. Les patineurs doivent être qualifiés par le classement mondial de l'ISU ou par classement par temps afin de pouvoir être considéré par PVC, ce qui veut dire tous les patineurs figurant sur la liste de réserve de l'ISU.

Si le Canada a trois (3) patineurs qualifiés ou moins conformément aux procédures de qualification de l'ISU, alors PVC sélectionnera tous les patineurs qualifiés. **Si le Canada a plus de trois (3) patineurs qualifiés, les procédures suivantes seront utilisées pour sélectionner les trois (3) patineurs par distance :**

Nombre de patineurs qualifiés au classement mondial	Nombre de patineurs qualifiés par classement de temps	Décision du CHP-LP			
		Quota 1 <sup>re</sup> place	Quota 2 <sup>e</sup> place	Quota 3 <sup>e</sup> place	Position de remplacement
4 ou plus	1 ou plus	Le patineur qui possède le meilleur classement au monde est sélectionné	Le patineur qui possède le deuxième meilleur classement au monde est sélectionné	Le CHP-LP compare les rendements des affrontements tête à tête des autres patineurs qualifiés au classement et au temps et sélectionne la troisième place**	Le 2 <sup>e</sup> meilleur patineur au classement (tête à tête) non sélectionné au quota de la 3 <sup>e</sup> place est inscrit en tant que remplaçant
3	1 ou plus	Le patineur qui possède le meilleur classement au monde est sélectionné	Le patineur qui possède le deuxième meilleur classement au monde est sélectionné	Le CHP-LP compare les rendements des affrontements tête à tête des autres patineurs qualifiés au classement et au temps et sélectionne la troisième place**	Le patineur qui occupe le rang le plus élevé au classement (tête à tête) non sélectionné à la position 3 du quota est inscrit en tant que remplaçant

2	2 ou plus	Le patineur qui possède le meilleur classement au monde est sélectionné	Le patineur qui possède le deuxième meilleur classement au monde est sélectionné	Le CHP-LP compare les rendements des affrontements tête à tête des autres patineurs qualifiés au classement et au temps et sélectionne la troisième place**	Le patineur qui a le meilleur classement sur la liste de classement de l'ISU par temps et qui n'est pas encore sélectionné est inscrit comme remplaçant
1	3 ou plus	Le patineur qualifié par le classement mondial est sélectionné	Le patineur qui a le meilleur classement sur la liste de classement de l'ISU par temps est sélectionné	Le CHP-LP compare les rendements des affrontements tête à tête des patineurs qualifiés au temps et sélectionne la dernière place**	Le patineur qui a le meilleur classement sur la liste de classement de l'ISU par temps et qui n'est pas encore sélectionné est inscrit comme remplaçant
0	4 ou plus	Le patineur qui a le meilleur classement sur la liste de classement de l'ISU par temps est sélectionné	Le patineur qui a le deuxième meilleur classement sur la liste de classement de l'ISU par temps est sélectionné	Le CHP-LP compare les rendements des affrontements tête à tête des patineurs qualifiés au temps et sélectionne la dernière place**	Le patineur qui a le meilleur classement sur la liste de classement de l'ISU par temps et qui n'est pas encore sélectionné est inscrit comme remplaçant

\*\* Les comparaisons des affrontements tête à tête se feront en utilisant les courses de la Coupe du monde de l'ISU, les courses des Championnats du monde de l'ISU, les courses du Championnat canadien par distances individuelles et les courses des essais de la Coupe du monde d'automne. La comparaison tête à tête tiendra compte des temps des patineurs respectifs enregistrés dans chaque course pour effectuer une comparaison séparée des affrontements tête à tête.

**Dans l'éventualité où un bris d'égalité serait nécessaire pour séparer ces comparaisons tête à tête, le CHP-LP se référera aux performances des patineurs respectifs du plus récent Championnat canadien par distances individuelles.**



# Classement canadien 2011-2012

## 1. Renseignements généraux

Le système de classement canadien pour 2011-2012 englobera une série de compétitions assujetties aux règlements qui sont publiés par le CHP-LP.

## 2. Règlements fondamentaux pour les compétitions

Le système de classement canadien prévoit de multiples possibilités en vue d'obtenir des points pour chaque distance individuelle, tant par le truchement de compétitions internationales que de compétitions nationales. Nous présentons ci-dessous une indication du nombre maximal de courses qui seront utilisées pour calculer les classements canadiens finaux pour 2011 – 2012. Si les patineurs ont participé à un nombre plus élevé de courses que le nombre indiqué, seuls les points des performances les meilleures seront utilisés.

500 m	Femmes et Hommes	Les 8 meilleures courses seront utilisées pour le classement
1 000 m	Femmes et Hommes	Les 7 meilleures courses seront utilisées pour le classement
1 500 m	Femmes et Hommes	Les 4 meilleures courses seront utilisées pour le classement
3 000 m	Femmes	Les 4 meilleures courses seront utilisées pour le classement
5 000 m	Hommes	Les 4 meilleures courses seront utilisées pour le classement
5 000 m	Femmes	Les 3 meilleures courses seront utilisées pour le classement (pas de boni)
10 000 m	Hommes	Les 3 meilleures courses seront utilisées pour le classement (pas de boni)

## 3. Compétitions de la série de classement canadien 2011 - 2012

Coupe du Canada n° 1

Championnat canadien par distances individuelles / Coupe du Canada n° 2

Coupe du Canada n° 3

Championnat nord-américain

Coupe du Canada n° 4

## 4. Système de points utilisé pour le classement canadien

Les points seront octroyés conformément aux tableaux de notation 2011 - 2012 pour les compétitions internationales et nationales. Les points des patineurs qui participent à n'importe laquelle des compétitions de classement canadien seront réajustés après la saison en éliminant le patineur qui a obtenu une des 16 meilleures places au Championnat du monde par distances individuelles 2012. Ces patineurs seront placés en haut de la liste pour cette distance.

Les égalités seront brisées en utilisant les résultats du Championnat canadien par distances individuelles (si les patineurs ont participé aux compétitions au cours de cet événement).

## Participants aux Championnats 2012 par distances individuelles

Les participants aux Championnats 2012 par distances individuelles qui se classent aux seize (16) premiers rangs seront classés en haut de chaque classement, en fonction de leurs résultats.

## Points de classement

Veillez vous référer aux tableaux de notation ci-dessous pour vérifier les points accordés pour les événements spécifiques.

Le classement canadien pour chaque catégorie de distance sera déterminé par les points accumulés par chaque patineur au cours de la saison.

Après la saison, une liste finale du classement canadien sera publiée pour chaque distance individuelle.

Les patineurs obtiennent des points de classement canadien au cours des événements suivants :

a) Toutes les Coupes du monde d'hiver

b) Les Coupes du monde d'automne (Tcheliabinsk, Astana, Heerenveen) – (Seuls les points de classement les plus élevés obtenus au cours des Coupes du monde d'automne seront comptés (c'est-à-dire meilleurs points 2 x 500 m, 2 x 1 000m, 1 x 1 500 m, 1 x 3 000 m, 1 x 5 000 m, 1 x 10 000 m)

c) Championnats continentaux : Les patineurs des distances de 1 500 m ou plus obtiendront des points de performance comme ci-après : (100, 80, 70, etc., seulement pour les athlètes qui ne se qualifient pas pour les Championnats du monde)

d) Championnat du monde sprint : Les patineurs obtiendront des points (comme pour les points de la Coupe du monde, mais en utilisant 110 + 1 point pour chaque place plus élevée que les premiers 16)

e) Championnat canadien par distances individuelles 2012 Coupe Canada no2. Les points bonis seront accordés en se basant sur les résultats combinés des épreuves CSD et CC n° 2 sauf pour les distances de 5 000 m pour les femmes et de 10 000 m pour les hommes.

f) Coupes Canada n° 1 et n° 3 (chaque course est traitée séparément pour l'obtention des points du classement canadien)

g) Coupe Canada n° 4 (finale) : Des points bonis sont accordés conformément au tableau des points de la Coupe Canada ci-dessous pour toutes les distances sauf les courses de 5 000 m pour femmes et les courses de 10 000 m pour hommes.

h) Championnats nord-américains (les points seront accordés pour les Canadiens seulement pour chaque course)

Les points seront accordés pour chacun de ces événements de la façon suivante :

*Coupes du monde d'hiver et Coupes du monde d'automne indiquées ci-haut*

<b>Événement</b>	<b>Points bonis</b>	<b>Points de performance (attribués selon la position en fin de course)</b>	<b>Points maximums disponibles par distance</b>
Finale Coupe du monde A	110 pour un temps global en 24 premières positions des divisions A et B	1 point pour chaque position de temps global supérieur à la 24 <sup>e</sup> position	133
Finale Coupe du monde B		110 moins chaque position de temps global inférieur à la 24 <sup>e</sup> place dans les divisions A et B jusqu'à un minimum de 101 points	110

## Tableau de notation des points 2011 – 2012

Rang	Championnats canadiens - CC n° 2 Finale Coupe Canada – n° 4	Coupes nord-américaines Canada 1, 3
1	125	100
2	100	80
3	88	70
4	75	60
5	63	50
6	45	45
7	40	40
8	36	36
9	32	32
10	28	28
11	26	26
12	24	24
13	22	22
14	20	20
15	18	18
16	17	17
17	16	16
18	15	15
19	14	14
20	13	13
21	12	12
22	11	11
23	10	10
24	9	9
25	8	8
26	7	7
27	6	6
28	5	5
29	4	4
30	3	3
31	2	2
32	1	1

N. B. 1 : Si deux patineurs ou plus ont obtenu le même rang, chaque patineur reçoit le total des points accordés au rang concerné.

Les points de classement canadien seront seulement accordés à un patineur s'il s'est qualifié et a terminé l'épreuve respective. Les patineurs qui ne terminent pas l'épreuve ou qui ne commencent pas une course à cause d'une blessure ne recevront pas de points de classement canadien pour cette course. Les patineurs qui sont disqualifiés d'une course ne recevront pas de points de classement pour cette course.

Seuls les patineurs canadiens sont admissibles à obtenir des points de classement canadien.

Dans l'éventualité d'une égalité dans une distance, le patineur qui a obtenu le temps chronométré le plus rapide au Championnat canadien 2012 par distances individuelles/Coupe Canada n° 2 pour cette distance se verra accorder le classement le plus élevé.

# **Critères de sélection pour l'équipe nationale et l'équipe de développement 2012-2013**

## **Formation :**

Le CHP-LP nommera les athlètes qui se qualifieront pour les différentes équipes 2012 - 2013 aux réunions d'examen annuel de la haute performance au printemps 2012.

Le CHP-LP sélectionnera les patineurs selon les explications ci-après :

Des patineurs peuvent aussi être ajoutés à l'équipe nationale et à l'équipe nationale de développement en se basant sur les éléments suivants :

1. Le patineur breveté a reçu une exemption de blessure de Sport Canada (PAA); ou,
2. À la discrétion absolue du CHP-LP.

## **Sélection de l'équipe nationale – saison 2012-2013**

L'équipe nationale 2012 -2013 sera composée des membres suivants :

- Patineurs des Championnats du monde 2012 par distances individuelles qui se sont classés aux 16 premiers rangs
- Patineurs des Championnats du monde 2012 toutes distances qui se sont classés aux 16 premiers rangs
- Patineurs des Championnats du monde 2012 sprint qui se sont classés aux 16 premiers rangs
- Patineurs qui sont classés aux 20 premiers rangs du classement final de la Coupe du monde de l'ISU 2011-2012 ISU par distance

## **Sélection de l'équipe de développement – saison 2012-2013**

L'équipe de développement 2012-2013 sera composée des membres suivants :

- Patineurs des Championnats du monde 2012 par distances individuelles qui ne sont pas déjà qualifiés plus haut
- Patineurs qui ont obtenu un classement final entre les 21<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup> positions à la Coupe du monde 2012 de l'ISU
- Patineurs des Championnats du monde 2012 toutes distances qui ne sont pas déjà qualifiés plus haut
- Patineurs du Championnat du monde sprint 2012 qui ne sont pas déjà qualifiés plus haut

- Les deux meilleurs patineurs par distance et sexe de la liste de classement canadien 2011-2012 qui ne sont pas déjà choisis pour l'équipe nationale
- Le meilleur patineur global par distance des épreuves de classement national s'il n'est pas déjà choisi plus haut (les épreuves nationales de classement englobent le Championnat canadien par distances individuelles, les Championnats nord-américains et les Coupes Canada 1, 2, 3 et la finale de la Coupe Canada)
- Les patineurs qui terminent dans les huit (8) premières positions et dans le premier trente pour cent global au Championnat du monde junior 2012
- Les patineurs qui terminent dans les huit (8) premières positions et dans le premier trente pour cent global pour toute distance individuelle au Championnat du monde junior 2012

*Un patineur peut être classé pour un certain nombre d'épreuves de distances différentes. Si un athlète se qualifie pour une position sur l'équipe nationale ou l'équipe de développement pour plus d'une distance, la position sera jugée être occupée pour cette distance et ce sexe.*

### **Équipe des espoirs – saison 2012-2013**

La sélection de l'équipe des espoirs sera limitée aux patineurs qui sont aussi admissibles à recevoir le soutien pour leur brevet du Centre de formation de Sport Canada.

Veillez noter que l'équipe des espoirs ne sera pas séparée dans les disciplines de longue piste et de courte piste.

Les critères spécifiques de sélection pour l'équipe des espoirs seront les suivants :

1. Patineurs qui sont choisis comme membres de l'équipe canadienne des Championnats du monde junior 2012, qui ne sont pas déjà choisis comme membres de l'équipe nationale ou de l'équipe nationale de développement.
2. Patineurs qui se sont classés aux huit (8) premiers rangs aux Championnats du monde junior 2011 et qui ne sont pas déjà choisis comme membre de l'équipe nationale ou de l'équipe nationale de développement, sans compter les remplaçants.
3. Patineurs supplémentaires que le CHP-LP peut sélectionner à sa discrétion.

### **Avis :**

Les athlètes de l'équipe nationale et de l'équipe de développement seront informés de leur sélection au sein de ces équipes à la suite de la réunion annuelle du printemps du CHP-LP. Les athlètes de l'équipe d'espoirs seront confirmés après l'obtention de la confirmation du brevet de Sport Canada.

### **Confirmation des membres de l'équipe :**

Les athlètes ont deux (2) semaines après l'annonce officielle des équipes 2012–2013 pour confirmer leur place au sein de l'équipe.

La confirmation des membres de l'équipe comprend un engagement de la part du patineur de participer entièrement aux programmes de l'équipe nationale et de l'équipe de développement. Ils confirment aussi leur disponibilité s'ils sont sélectionnés pour des équipes de représentants. En outre, ils assurent leur disponibilité pour participer aux épreuves respectives de sélection pour ces équipes.

La confirmation à titre de membre de l'équipe confirme aussi l'acceptation des modalités et conditions de PVC relatives à l'accord de l'équipe nationale ou de l'équipe de développement.

Si PVC ne reçoit pas la confirmation de l'athlète à l'effet qu'il accepte sa position au sein de l'équipe ou qu'il accepte aussi les modalités et conditions de PVC relative à l'équipe nationale ou à l'équipe de développement à l'intérieur du délai stipulé, PVC jugera que l'athlète a refusé sa position et tous les avantages connexes.

Toutes les prolongations relatives à la période de conformation prévue doivent être demandées par écrit par l'athlète et seront seulement considérées dans des circonstances exceptionnelles.

### **Remplacement des patineurs :**

Si un patineur se retire par la suite de l'équipe nationale, il ne sera pas remplacé sur l'équipe nationale.

Si un patineur de l'équipe de développement se retire de l'équipe de développement avant la 1<sup>re</sup> Coupe du monde de la saison 2012–2013, le CHP-LP a la discrétion absolue de remplacer ce patineur par le patineur qui occupe le rang suivant pour la distance respective de la liste de classement canadien 2011-2012.

Si le patineur a obtenu sa position sur l'équipe de développement à partir de distances multiples, alors, le patineur suivant pour chaque distance peut le remplacer.

## **Présélection pour la Coupe du monde d'automne 2013**

Les patineurs qui se classent aux cinq (5) premiers rangs au Championnat du monde par distances individuelles 2012 seront présélectionnés pour une position pour la Coupe du monde d'automne 2013 selon l'ordre de leur position à la fin de l'épreuve pour une distance précise jusqu'à un quota maximal de 2.

## **Patineur de l'année / Étoile montante**

Chaque année, Patinage de vitesse Canada annonce au cours de son Assemblée générale annuelle, le nom du patineur longue piste masculin et féminin de l'année. Le CHP-LP choisit les gagnants en tenant compte de toutes les performances tout au long de la saison en cours, y compris les Championnats du monde, les Coupes du monde et les compétitions nationales.

Patinage de vitesse Canada peut aussi décerner au cours de son Assemblée générale annuelle, le prix de son « étoile montante ». Pour choisir le gagnant du prix, le CHP-LP tient compte de toutes les performances au cours de la saison en cours, y compris les Championnats du monde, les Coupes du monde et les compétitions nationales.

# Annexe A

## **LIGNES DIRECTRICES OPÉRATIONNELLES POUR LES COMITÉS DE HAUTE PERFORMANCE POUR L'OCTROI DES LAISSEZ-PASSER**

### **1. But**

Fournir des lignes directrices aux comités de haute performance pour l'octroi des laissez-passer.

### **2. Philosophie de la sélection de l'équipe**

La philosophie de sélection de l'équipe est de choisir les athlètes qui obtiendront les meilleurs résultats possibles pour le Canada aux différentes compétitions (Jeux olympiques, Championnats continentaux, Coupes du monde, etc.)

Les comités de haute performance longue piste (CHP-LP) et courte piste (CHP-CP) sont déterminés à faire preuve de la plus grande objectivité possible pour la sélection des membres de l'équipe. Pour s'en assurer, le CHP-LP et le CHP-CP utiliseront, d'abord et avant tout et dans la mesure du possible, des critères objectifs tels le temps, le rang à des compétitions spécifiques et le classement, etc., pour choisir les athlètes.

Ces critères seront utilisés au cours des épreuves de sélection ou des séries d'épreuves de sélection précises.

En choisissant les épreuves de sélection précises, les CHP choisiront seulement un événement qui devra avoir lieu après la confirmation de la politique pertinente en matière de sélection.

Dans tous les cas, le CHP-LP et le CHP-CP visent à ce que la sélection soit méritée grâce aux performances actuelles au cours des épreuves de sélection précises.

Toutefois, dans ces circonstances exceptionnelles, un athlète pourrait ne pas être capable de participer à l'épreuve pertinente de sélection. Dans ce cas, l'athlète peut faire une demande de sélection en vertu de la disposition sur les laissez-passer décrite plus loin.

### **3. Philosophie de la sélection relative à la disposition sur l'octroi des laissez-passer**

*(La disposition sur les laissez-passer sera applicable seulement pour la sélection pour des compétitions / événements spécifiques. La disposition sur l'octroi des laissez-passer ne sera pas applicable pour les nominations par PVC au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. Dans le cas d'une blessure grave, les procédures pour les athlètes brevetés du PAA qui ont des blessures seront utilisés pour traiter le cas)*

À cause de situations exceptionnelles et sans qu'il en soit responsable, à l'occasion, il est impossible pour un patineur de participer aux épreuves de sélection aux fins de nomination. Dans ce cas, l'athlète pourrait présenter une demande de laissez-passer pour faire partie de l'équipe dont il est question.



La philosophie de base pour choisir un athlète par l'octroi d'un laissez-passer est que, tout bien considéré, le patineur à qui le laissez-passer est accordé, a clairement démontré des performances supérieures au cours de compétitions précédentes en comparaison des athlètes pris en compte pour la sélection.

Une demande de laissez-passer est jugée être la dernière méthode que l'athlète peut utiliser pour être choisi et vise à répondre à des situations exceptionnelles à l'extérieur des critères normaux de sélection plutôt que de faire partie intégrale de la méthode normale utilisée par l'athlète pour être choisi.

#### **4. Procédures en vertu desquelles une demande de laissez-passer peut être présentée**

- a) La demande de laissez-passer doit être présentée par écrit au CHP-LP (voir les dates limites plus loin)
- b) À moins d'une incapacité physique, seul le patineur qui demande un laissez-passer peut présenter la demande.
- c) Si la demande de laissez-passer est présentée à cause d'une maladie ou d'une blessure, le patineur doit fournir la preuve documentée par un praticien de médecine sportive. Le CHP-LP a le droit de demander un examen médical supplémentaire indépendant après avoir reçu la demande de laissez-passer.
- d) Si la demande de laissez-passer est fondée sur un bris de l'équipement, la situation doit être rapportée à l'officiel de la course et vérifiée par cette personne ou au représentant du CHP-LP immédiatement après la course au cours de laquelle le bris d'équipement s'est produit.

#### **5. Conditions relatives aux demandes de laissez-passer**

##### **i. Demande de laissez-passer pour une compétition précise au cours de la saison de patinage en cours**

Les demandes de laissez-passer seront étudiées dans deux catégories :

- a) *Maladie ou blessure avant la compétition qui empêche l'athlète de participer à la compétition dans le cadre de l'événement de classement / sélection.*

Si le patineur est malade ou blessé avant le début de la compétition, il doit demander un laissez-passer avant la réunion des entraîneurs au cours de la compétition. Le représentant du CHP-LP doit officiellement annoncer toutes les demandes de laissez-passer au cours de cette réunion afin que les autres compétiteurs soient mis au courant de la possibilité de l'octroi d'un laissez-passer.

Une demande de laissez-passer sera jugée inadmissible si le patineur participe subséquemment à l'événement de sélection.

Dans les situations pour lesquelles la sélection est basée sur un classement cumulatif d'épreuves multiples, un patineur n'a pas le droit de présenter une demande de laissez-passer pour un événement subséquent de classement s'il est empêché de

participer à l'épreuve d'un des événements de classement à cause d'une maladie ou d'une blessure préexistante.

- b) *Blessure, maladie ou bris d'équipement durant l'épreuve de sélection et autres situations exceptionnelles, tout est déterminé à la seule discrétion du CHP.*

Une demande de laissez-passer doit être présentée **dans un délai de 24 heures** à la suite de la fin de la compétition à moins que le patineur soit physiquement incapable de présenter cette demande (dans ce genre de situation, l'entraîneur du patineur peut présenter la demande).

(Voir la disposition 4d plus haut pour les exigences relatives à la présentation d'un rapport sur le bris d'équipement)

Dans les deux catégories, la demande de laissez-passer doit clairement énoncer ce que le patineur demande et les documents d'appui (certificat médical, rapport de l'officiel de la course, etc.) doivent être joints. Le CHP-LP doit aussi avoir la confirmation (médicale ou autre s'il ne s'agit pas d'un problème médical) que l'athlète sera à 100 % de sa capacité (physique, psychologique, etc.) pour participer à la compétition pour laquelle il a demandé un laissez-passer.

## **6. Processus utilisé pour étudier une demande de laissez-passer**

Les étapes suivantes font partie du processus d'étude d'une demande de laissez-passer.

- a) À la suite de l'événement de sélection final pour l'équipe / l'événement respectif, le CHP-LP organise une réunion (en personne ou par appel conférence) pour étudier les faits.
- b) Dans les cas où de multiples demandes sont présentées, elles seront évaluées individuellement et basées sur leur propre bien-fondé.
- c) Les trois membres élus du CHP-LP (qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts) étudieront les faits et présenteront une recommandation (en joignant la justification d'appui). Si les trois membres élus du CHP-LP sont en conflit d'intérêts, le directeur du Programme longue piste (DPLP) sera alors responsable de faire la recommandation au sujet de la demande de laissez-passer.
- d) Si c'est pertinent, le CHP-LP établira un classement révisé des athlètes en se basant sur les événements de sélection et une évaluation des performances précédentes des athlètes qui ont fait une demande de laissez-passer.
- e) Les sélections finales seront faites à partir de ce classement révisé.
- f) Ces sélections finales seront ensuite nommées pour faire partie de « l'équipe » et les décisions seront communiquées aux patineurs qui ont demandé un laissez-passer, aux patineurs directement touchés par la demande de laissez-passer, aux entraîneurs et aux représentants des athlètes.

## **7. Conditions pour l'octroi d'un laissez-passer**

La question fondamentale à laquelle le CHP-LP doit répondre est à savoir si le patineur qui présente la demande de laissez-passer possède un historique récent de performances ou d'autres facteurs qui figurent sur la liste plus loin démontrent une nette supériorité du patineur qui demande le laissez-passer en comparaison des autres athlètes pris en compte pour la sélection.

Le CHP-LP doit aussi être assuré que l'athlète qui demande un laissez-passer sera en mesure de participer à la compétition pour un niveau similaire dans le cadre d'une compétition ou au sein d'une équipe pour laquelle il présente une demande de laissez-passer pour être choisi. Le CHP-LP peut octroyer un « laissez-passer conditionnel » à des patineurs qui se remettent d'une blessure ou d'une maladie. Dans une telle situation, le patineur pourra se voir imposer certaines conditions. Ces conditions peuvent comprendre, mais ne se limitent pas à des éléments comme un certain délai, une exigence relative à la performance, etc.

Afin de prendre ces décisions, le CHP-LP doit évaluer un certain nombre d'éléments y compris, mais ne se limitant pas à ce qui suit :

- a) Résultats de compétition face à face des athlètes pris en compte pour la sélection,
- b) Performances passées du patineur qui demande le laissez-passer,
- c) Résultats de la compétition de sélection (par les patineurs en lice pour l'équipe),
- d) Entraînement passé et performances au cours des essais.

Pour l'évaluation des performances passées, le CHP-LP accordera la priorité aux performances de la période de douze (12) mois avant l'événement de sélection finale.

Toutefois, à l'occasion, ceci n'est pas possible à cause des blessures ou de l'impossibilité de l'athlète de participer à une épreuve. Dans de telles situations, les performances au-delà de cette période de douze (12) mois seront prises en compte, mais elles auront une valeur moindre pour l'évaluation de la demande de laissez-passer.

### **i. Longue piste**

Pour les courses sur longue piste, le CHP-LP peut accorder un laissez-passer à un patineur qui se caractérise par ce qui suit :

0,5 point sammelagt plus rapide que le dernier patineur sélectionné pour une distance spécifique (ceci correspond à 0,5 seconde pour les 500 m, 1 seconde pour les 1 000 m, 1,5 seconde pour les 1 500 m, 3 secondes pour les 3 000 m, 5 secondes pour les 5 000 m et 10 secondes pour les 10 000 m) ou

0.5 point sammelagt par course patinée pour une sélection en regard des points cumulatifs (4 distances patinées = 2 points sammelagt, 500 m patinés deux fois = 1,0 point sammelagt)

En évaluant les performances passées du patineur qui demande le laissez-passer et l'historique des patineurs impliqués, le CHP-LP donnera la priorité au meilleur temps (dans les événements sanctionnés) des patineurs qui ont participé au cours des douze (12) derniers mois, y compris aux compétitions de sélection).

Dans le cas de la sélection d'événements multiples (Coupe du monde sprint, Coupe du monde toutes distances, Championnat continental, Championnat du monde junior, etc.), si un patineur ne peut pas participer à la compétition de sélection à cause d'une situation exceptionnelle, les distances manquantes seront évaluées en utilisant la règle du meilleur temps (au cours des douze (12) derniers mois) pour les patineurs impliqués.

## **ii. Courte piste**

Pour la courte piste, la ligne directrice générale est que le CHP-CP juge que l'athlète à qui il accorde un laissez-passer finira clairement en avance du dernier patineur sélectionné.

Pour passer ce jugement, le CHP-CP évaluera un certain nombre d'éléments, y compris mais ne se limitant pas à ce qui suit :

- a) Résultats de l'affrontement des athlètes pris en compte pour la sélection,
- b) Performances passées du patineur qui demande le laissez-passer,
- c) Résultats de la compétition de sélection (par les patineurs en lice pour l'équipe),
- d) Entraînement récent et performances au cours des essais,
- e) Classements mondiaux actuels des athlètes.

## **8. Appels**

À la suite de l'annonce de « l'équipe », les athlètes touchés par la décision relative à la demande de laissez-passer ont la possibilité d'en appeler de la décision conformément à la politique de Patinage de vitesse Canada. (Vous référer à la politique de PVC sur les appels, RÉSOLUTION 100)

Approuvé par le Comité haute performance – longue piste : 27 mars 2000.  
Approuvé par le Comité haute performance – courte piste : 5 octobre 2000.  
Mis à jour : 3 et 4 octobre 2001.  
Mis à jour - longue piste : 15 août 2002  
Révisé : mai 2006  
Mis à jour - courte piste : septembre 2006

Les plans sont révisés chaque année.